

Une étude inédite de l'Ifas montre que, à l'encontre de l'idée reçue, l'épanouissement professionnel n'est pas un gage de sérénité.

La satisfaction au travail, antidote au stress ?

Pour de nombreux DRH, la cause est entendue : l'épanouissement professionnel fait figure d'antidote infaillible contre le stress. Travailler dans un cadre agréable, être salarié d'une entreprise reconnue et surtout avoir du goût pour son activité constitueraient autant d'éléments tendant à réduire, voire à annihiler le stress. La réalité est hélas plus contrastée, comme le montre une étude inédite de l'Institut français d'action contre le stress (Ifas). Dans le cadre de ses services aux entreprises, cet institut mesure le niveau de stress et de « surstress » (1) des salariés, grâce à un test pratiqué lors de la visite médicale annuelle et validé en milieu médical (voir *Enjeux* n° 220).

Chez un de ses clients, l'Ifas a soumis aux 800 salariés un questionnaire portant sur leur satisfaction au travail. La moitié d'entre eux ont accepté de répondre. Les taux de surstress observés y sont élevés : 41% des hommes et 55% des femmes en sont victimes. A première vue, ils ne semblent pourtant pas à plaindre. Moyenne d'âge jeune, bons salaires, locaux agréables, employeur high-tech prestigieux... D'ailleurs, 59% des surstressés estiment que leur travail leur procure des satisfactions. « On peut s'estimer satisfait de son



travail et souffrir tout de même d'un excès de stress pénalisant pour la santé comme pour l'efficacité professionnelle », résume Matthieu Poirot, responsable du pôle santé à l'Ifas. De bonnes conditions de travail ne compensent pas, sur le plan du stress, une charge de travail excessive ou un management déficient. Une leçon à méditer pour les entreprises qui seraient tentées de se reposer sur de bons scores de satisfaction dans leurs baromètres internes pour mieux évacuer le débat. **L. S.**

(1) C'est-à-dire dont le niveau de stress représente un facteur de risque pour la santé physique ou mentale (dépression, anxiété...).

LA RÉFÉRENCE

Accor vante ses métiers par podcast

Pas facile, dans les secteurs qui souffrent de difficultés de recrutement, de susciter des vocations. Décidé à faire connaître aux jeunes les opportunités qu'il propose dans l'hôtellerie et la restauration, le groupe Accor a choisi d'innover sur le plan technologique. Pour vanter des métiers qui ne sont pas forcément « tendance », le groupe a choisi un support technologique trimode : le podcasting. Du 20 février au 10 avril, les internautes pouvaient, en allant sur le site Internet d'Accor, s'abonner à un flux audio spécifique. Celui-ci leur permettait de recevoir chaque semaine l'un des huit témoignages de salariés de l'entreprise, qu'ils pouvaient ensuite écouter sur leur ordinateur ou leur baladeur MP3. Responsable restauration, chef de partie pâtisserie, attaché commercial séminaire et banquet... Chaque témoignage, conçu en partenariat avec l'Onisep, est suivi d'un petit laïus sur les recrutements effectués par Accor, et sur les filières de formation adéquates. Du côté de l'entreprise, on indique que la technique du podcasting sera probablement réutilisée à l'avenir. **L. S.**

SIGNAUX

Pas de droit de grève à la carte. Des salariés peuvent-ils se mettre partiellement en grève, à l'image de ces médecins généralistes qui font par-

fois la grève des urgences ? Pour protester contre une décision de leur direction, certains salariés de la Générale des eaux avaient décidé une grève des astreintes, tout en effectuant les horaires classiques. Malgré un préavis déposé en bonne et due forme, la chambre sociale de la Cour de cassation leur a donné récemment tort : le

droit de grève ne peut être limité à un aspect parmi d'autres du contrat de travail, et ne peut donc pas être exercé « à la carte ».

Augmentation du nombre de smicards. Le nombre de salariés payés au Smic atteint des niveaux records. Ils sont désormais 2,5 millions, soit 16,8% de la population sala-

riée, selon le dernier recensement du ministère de l'Emploi, contre 10,7% il y a dix ans. Les services aux entreprises (31% des effectifs) et le commerce (24%) font partie des secteurs comptant le plus de smicards. Ceux-ci sont à l'inverse peu présents dans les banques (2,9%), l'industrie automobile (2,2%) ou l'énergie (0,1%).

